



9 Rue Axel Dorseuil
97410 SAINT-PIERRE

Société Civile Professionnelle
René HOARAU et Olivier BARET

Huissiers de Justice Associés Membre du Groupement des Huissiers de Justice
Officiers Vendeurs



Tél : 06.92. 240.240
Fax : 02.62.25.41.06
www.dhb.re

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Enchères Publiques du 30/04/2016 à 09:30:00
au Avenue de la Gare 97450 SAINT-LOUIS (REUNION)

- Les objets sont vendus dans leur état actuel, sans aucune espèce de garantie et sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit ;
- La vente sera parfaite concomitamment à la troisième criée du prix le plus offrant. Le paiement s'effectuera au comptant ;
- En sus du prix d'adjudication, les adjudicataires devront payer les frais légaux aux taux de 18.23 % du prix d'adjudication ;
- Après le prononcé de l'adjudication, les biens sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, lesquels devront procéder à leur enlèvement immédiatement après la vente ;
- L'enlèvement des objets est effectué aux risques et périls et frais des adjudicataires, lesquels sont personnellement responsables des dégâts occasionnés lors de cette opération, soit par eux-mêmes, soit par leurs préposés. L'acquéreur devra s'acquitter des frais de gardiennage à hauteur de 50 € par jour, en cas d'enlèvement tardif ;
- En aucun cas l'Huissier de Justice ne pourra être tenu pour responsable du contenu des biens informatiques ainsi que des pertes et dommages occasionnés par leur utilisation. L'utilisateur ne pourra faire valoir aucune réclamation à ce titre.
- Dans le cadre particulier de la vente de véhicules, il est rappelé que toute personne physique ou toute personne morale autre que l'Etat, (...) doit, pour faire circuler un véhicule, être couverte par une assurance garantissant cette responsabilité (Art. L211-1 code des assurances) ;

Les moyens de paiement

- Lors de paiement par chèque non certifié, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à l'encaissement du chèque ;
- A défaut de paiement, l'acquéreur sera averti que les objets vendus seront remis en vente sur folle enchères immédiate ou ultérieure ;
- Le versement d'un acompte, en espèce ou carte bleue d'un montant de 800 euros le jour de la vente, est obligatoire ;
- Le paiement en espèce, conformément à l'article L112-6 du code monétaire et financier, ne peut être effectué au-delà de 1 000 euros lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ; A 15 000 euros lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle ;
- Conformément à l'article L561-2 du code monétaire et financier, les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires, assujettis aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sont tenus de déclarer à TRACFIN, toute opération dont ils « savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme ».



9 Rue Axel Dorseuil
97410 SAINT-PIERRE

Société Civile Professionnelle
René HOARAU et Olivier BARET
Huissiers de Justice Associés Membre du Groupement des Huissiers de Justice
Officiers Vendeurs



Tél : 06.92. 240.240
Fax : 02.62.25.41.06
www.dhb.re

**CATALOGUE ET CONDITIONS GENERALES
DE VENTE**

Enchères Publiques du 30/04/2016 à 09:30:00
au Avenue de la Gare 97450 SAINT-LOUIS (REUNION)

ORDRE D'ACHAT

(A compléter et à retourner signé à la SCP HOARAU BARET)

NOM : _____

PRENOM(S) : _____

DATE et LIEU DE NAISSANCE : _____

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente décrites dans le catalogue, je déclare par la présente les accepter et :

Donne mandat Mr-Mme-Mlle _____ (dont ci-joint copie de la pièce d'identité nationale) ou tout collaborateur de l'office d'enchérir et d'acquérir pour mon compte personnel les lot ci après désignés (les limites ne comprenant pas les honoraires de ventes).

Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur les lots désignés ci après. Je serai joignable au numéro suivant : _____

N° LOT	DESIGNATION	LIMITE EN €

Je confirme mes ordres ci-dessus et certifie l'exactitude des informations qui précèdent.

Je joints au présent copie de ma pièce d'identité ainsi que de celle du mandataire et un chèque de caution libellé à l'ordre de la SCP HOARAU BARET dûment complété en son intégralité.

Fait à _____ , le _____ Signature obligatoire du mandant et de son mandataire



9 Rue Axel Dorseuil
97410 SAINT-PIERRE

Société Civile Professionnelle
René HOARAU et Olivier BARET
Huissiers de Justice Associés Membre du Groupement des Huissiers de Justice
Officiers Vendeurs

CATALOGUE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Enchères Publiques du 30/04/2016 à 09:30:00
au Avenue de la Gare 97450 SAINT-LOUIS (REUNION)



Tél : 06.92. 240.240
Fax : 02.62.25.41.06
www.dhb.re

LEXIQUE

ACHETER

La vente aux enchères publiques est ouverte à tous. Tout particulier et toute société peuvent donc y assister et acheter. Si un amateur ne voit pas son enchère couverte par une enchère supérieure, l'objet lui est adjugé. Les frais à la charge de l'acheteur sont fixés à un taux de 18.23%.

INSCRIPTIONS

Pour acheter il est nécessaire de vous inscrire sur le site le jour de la vente ou par Internet. Il conviendra de vous munir de votre pièce d'identité et de votre chèque de caution signé et libellé à l'ordre de la SCP HOARAU – BARET et il vous sera alors attribué une plaquette numérotée. Votre chèque de caution vous sera restitué à la fin de la vente contre remise de la plaquette.

ADJUDICATION

C'est par le mot 'adjugé' que les enchères sont éteintes et la propriété de l'objet transférée.

BORDEREAU

Justificatif faisant office de facture, remis à l'acheteur par l'officier vendeur et sur lequel figurent les caractéristiques de l'objet, le prix d'adjudication et le montant des frais. Il représente le titre de paiement et de propriété, utile pour les transactions ultérieures, ou pour une éventuelle assurance de l'objet. Faute de présentation dudit document il ne pourra être procédé à la restitution des biens acquis entre vos mains.

CATALOGUE

Ouvrage imprimé où sont décrits, numérotés dans l'ordre les lots à vendre et comprenant les conditions générales de vente.

CLERC

Collaborateur assistant l'officier vendeur

CRIEUR

Personne qui annonce et présente les différents lots lors de la vente aux enchères

ENCHERES

Offre d'une somme supérieure à la mise à prix ou aux offre précédentes, au cours de la vente.

EXPERTISE

L'expertise d'un bien consiste à l'identifier pour l'évaluer. L'expert est un professionnel qui engage sa responsabilité.

FOLLE ENCHERE

Une personne porte une enchère qu'elle est dans l'incapacité d'honorer. On parle de folle enchère. L'objet sera remis en vente, si le prix de l'adjudication précédente n'est pas atteint, le premier enchérisseur devra payer la différence.

MAP - MISE A PRIX

Point de départ des enchères.

ORDRE D'ACHAT

Une personne peut laisser à l'officier vendeur, à l'un de ses collaborateurs ou à son mandant un ordre d'achat : Ce document fixe le montant maximum des enchères.

PAIEMENT

Le paiement s'effectue le jour de la vente au comptant, en espèces, carte bancaire ou par chèque. Les espèces sont acceptés à hauteur de 3000 € pour les particuliers et de 2000 € pour les professionnels.

PRIX DE RESERVE

Minimum convenu entre le vendeur et l'officier vendeur, en dessous duquel l'objet ne sera pas adjugé.

MEC

Mise En Circulation du véhicule

BA

Boite Automatique